



Ville de Mèze

N° 236

ARRÊTE MUNICIPAL

DOMAINE PUBLIC AUTORISATION D'INSTALLATION PROVISOIRE AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,
VU, le code de la route et notamment les articles R.411-25 alinéa 3 et R.417-6,
VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande formulée par Mme Véronique Raynaud, demeurant résidence Central Parc avenue du Général de Gaulle à Mèze,

Considérant, qu'en raison de l'organisation de la fête annuelle des voisins qui aura lieu vendredi 31 mai 2024, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions afin d'éviter tout risque d'accident

ARRETE :

Article 1 : L'autorisation est accordée pour l'organisation d'un repas, pour l'accueil du public, de l'installation provisoire, avenue du Général de Gaulle à hauteur de la résidence Central Parc, vendredi 31 mai 2024, de 19h00 à minuit.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant par Mme Véronique Raynaud, demeurant résidence Central Parc avenue du Général de Gaulle à Mèze pour permettre l'application de cette mesure.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 14 mai 2024

Le Maire

Thierry BAEZA

